



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/334

Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement général de 62 000 euros à la MJC Monplaisir, 25 avenue des Frères Lumière à Lyon 8e

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme BRUGNERA Anne

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/334 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE 62 000 EUROS A LA MJC MONPLAISIR, 25 AVENUE DES FRERES LUMIERE A LYON 8E (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'état de vétusté du bâtiment des bassins nautiques de Monplaisir, situé avenue des Frères Lumières à Lyon 8<sup>e</sup>, ne permet pas d'envisager une exploitation au-delà de la saison en cours alors que la MJC Monplaisir disposait jusqu'à présent d'un important volume de créneaux horaires mis à disposition pour ses adhérents.

La cessation des activités nautiques, dès le mois de septembre 2014, oblige la MJC Monplaisir à réorganiser totalement son fonctionnement et la met dans une difficulté structurelle sérieuse, le temps nécessaire pour trouver d'autres activités. En effet, la période courant d'ici la rentrée 2014 n'est pas suffisante pour retrouver l'équilibre associatif et financier normalement apporté par les 550 adhérents des activités nautiques.

Cette cessation des activités nautiques, qui s'impose à la MJC, a un impact négatif sur son équilibre financier dont la santé actuelle, malgré une gestion rigoureuse, ne permet pas d'envisager qu'elle puisse assumer la situation sans l'aide de la Ville de Lyon.

Un accompagnement de la MJC est fait, par le biais d'une étude préalable d'aide à la décision pour étudier une réhabilitation du bâtiment permettant à la MJC de développer des activités substitutives pérennes dans des locaux qui lui seraient alors transférés, mais également tout au long de l'année scolaire en recherchant des locaux lui permettant de retrouver le niveau d'autonomie financière qui était le sien auparavant.

Dans l'attente, une subvention complémentaire de fonctionnement général d'un montant de 62 000 euros est donc proposée.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

**DELIBERE**

1. Une subvention complémentaire de fonctionnement général de 62 000 euros est allouée à la MJC Monplaisir.
2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Monplaisir est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense en résultant, soit 62 000 €, sera prélevée sur la ligne de crédit 41892 – nature 6574 – fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA